

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 03962

Numéro SIREN : 528 068 109

Nom ou dénomination : @QUITAINE MOBILE STORE

Ce dépôt a été enregistré le 31/10/2023 sous le numéro de dépôt 33097

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

certa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		SARL @QUITAIN MOBILE STORE				Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		14 Rés. Les Tilleuls Rue du onze novembre 1918 33430 BAZAS					
SIRET		52806810900016					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
Comptes approuvés par le G.D. du 31 mai 2023		Tableaux 2023		Exercice N clos le		31/12/2022	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
		1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012	
		Autres *		014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	36 476	030	31 012		5 464
	Immobilisations financières * (1)	040	150	042			150
	Total I (5)	044	36 626	048	31 012		5 614
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
		Marchandises *		060	28 172	062	28 172
		Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	7 383	070	7 383
		Autres* (3)		072	120	074	120
		Valeurs mobilières de placement		080	48 270	082	48 270
		Disponibilités		084	18 689	086	18 689
		Charges constatées d'avance *		092		094	
		Total II		096	102 633	098	102 633
		Total général (I + II)		110	139 260	112	108 247
PASSIF						Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120			30 000
	Ecarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			3 000
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)			132			
	Report à nouveau			134			35 208
	Résultat de l'exercice			136			1 688
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142			69 896
	Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			15 098
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166			3 992
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)			172	17 842		19 262
	Produits constatés d'avance			174			
	Total III		176			38 351	
	Total général (I + II + III)		180			108 247	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SARL @QUITAIN MOBILE STORE**Néant ☐ ***A- RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	100 602
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
			services *		217		218	
	Production stockée*		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*						224	
	Subventions d'exploitation reçues						226	
	Autres produits						230	
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	100 602	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234	69 484
	Variation de stocks (marchandises)*						236	-1 667
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)						242	21 723
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *		243	278	)	244	448	
	Rémunérations du personnel*						250	6 000
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	1 145
	Dotations aux amortissements*						254	1 395
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262	
			cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
		Total des charges d'exploitation (II)				264	98 528	

1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)		280	7	Charges financières (V)		294	94	
Produits exceptionnels (IV)							290	
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	}	300		
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)							306	298

2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)

							310	1 688
--	--	--	--	--	--	--	-----	-------

B- RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles*					322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)					324		298
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opes-cts d'associés		247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		) 251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		

Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU - TE (44. octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. series A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345						
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				643		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641		
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1		Déficit col. 2	352	1 986	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :			360	

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1		Déficit col. 2	370	1 986	372	
-----------------	--	----------------	-----	-------	-----	--

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL @QUITAIN MOBILE STORE

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	15 593	452		454		456	15 593				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	20 884	472		474		476	20 884				
Immobilisations financières		480	150	482		484		486	150				
TOTAL		490	36 626	492		494		496	36 626				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	8 734	542	1 395	544		546	10 129				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	20 884	562		564		566	20 884				
TOTAL		570	29 617	572	1 395	574		576	31 012				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL				596		585	597	599					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL @QUITAIN MOBILE STORE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
	Provisions pour risques et charges	620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)
		982 ter
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	1 145	380	1 145
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	17 906
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	13 976
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

SARL @QUITAINE MOBILE STORE

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 000 euros
Siège social : 9 rue du 11 novembre
33430 BAZAS
RCS : Bordeaux :528068109

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 31 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 31 mai à 8 heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social sur convocation orale de la gérance.

SONT PRESENTS :

- Madame Brigitte AJACCIO, titulaire de 15 Parts
- Monsieur Jean Guy AJACCIO, titulaire de 15 Parts

TOTAL : 30 Parts

L'assemblée est présidée par Madame Brigitte Ajaccio, gérante associé qui constate que tous les associés sont présents et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre toutes décisions.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- Les états financiers de l'exercice écoulé,
- Le texte des résolutions proposées.

Elle rappelle que l'ordre du jour est le suivant

- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022,
- Affectation du résultat,
- Fixation de la rémunération de la gérance,
- Pouvoirs à donner.

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de gérance et ouvre la discussion.

Une discussion s'instaure puis il est passé au vote des résolutions.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle approuve les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été établis et présentés par la gérance et qui font apparaître un bénéfice de 1 688,39 euros.

Cette Résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 1 688,39 euros au compte « Report à nouveau ».

Cette Résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle fixe la rémunération de la gérance à la somme de 6 000 euros.

Cette Résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

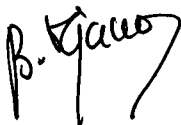
QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire annuelle donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités juridiques prescrites.

Cette Résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés.

Brigitte Ajaccio,



Jean Guy Ajaccio

